

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-1/08

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : AIELLO Léo

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Convention annuelle d'objectifs 2011 entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Développement.

La convention de partenariat entre le Département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Développement approuvée par l'Assemblée départementale le 20 novembre 2009 pour une période de trois ans prévoit qu'une convention annuelle particulière fixe les modalités, notamment financières, pour la mise en oeuvre des actions conduites par Seine-et-Marne Développement. Le budget global voté pour l'année 2011 s'élève à 3 947 000 €.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 20 novembre 2009, approuvant la convention de partenariat entre le département de Seine-et-Marne et Seine-et-Marne Développement,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention annuelle pour 2011 entre le Département et Seine-et-Marne Développement tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ce projet au nom du Département.

Article 3 : de prélever la subvention globale de fonctionnement d'un montant de 1 920 000 €, sur l'action « Animation de la vie économique », opération 2011 « moyen d'action SMD », au sein du domaine « Développement économique et emploi ».

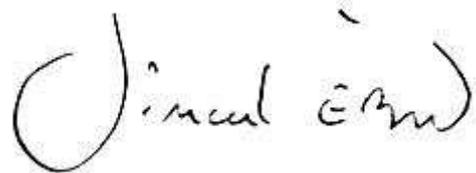
Article 4 : de prélever au sein du domaine « Développement économique et emploi », au titre des actions spécifiques :

- sur l'action « Animation de la vie économique » :
 - Sur l'opération 2011 « Moyens d'action SMD » : 1 002 000 €,
 - Sur l'opération 2011 « SMD Accueil investisseurs » : 400 000 €,
 - Sur l'opération 2011 « Soutien à la création d'entreprises » : 250 000 €,
 - Sur l'opération 2011 « Animation pôles de compétitivité » : 125 000 €,
- Sur l'action « Compétitivité des entreprises » :
 - Sur l'opération 2011 « Conseil aux entreprises » : 250 000 €.

Soit un total de subventions pour 2011 de **2 027 000 €** au titre des actions spécifiques.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ